VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

THC COOH 2EME COMISSION

Par Yoooh89 Postée le 11/10/2021 14:58

> Bonjour, Avez vous eu des retours concernant des personnes qui se sont vu leur permis prorogé avec une présence uniquement de THC COOH dans le sang très faible ? (0,68µg/L dans le sang) ?

Mise en ligne le 13/10/2021

Bonjour,

Les informations dont nous disposons stipulent que la commission médicale de la préfecture émet un avis (favorable ou défavorable) en fonction des résultats d'un ensemble d'examens prescrits. Cela peut comprendre des tests de dépistage de stupéfiants, des examens biologiques standards, des tests psychotechniques...

Le THC-COOH (métabolite issu de la dégradation du THC) peut en effet être recherché dans la procédure de récupération du permis de conduire mais nous n'avons aucun moyen de vous dire l'impact qu'aura la présence de ce métabolite dans vos analyses pour la commission médicale qui traitera votre dossier.

Dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.